



S.I.Z.O.V.
960 chemin de la Croix Verte
38 334 MONTBONNOT ST MARTIN Cédex
04.76.59.05.90
contact@sizov.fr

COMITÉ SYNDICAL du 21 DÉCEMBRE 2023 PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers : 10
Présents : 9
Votants : 10
Quorum : 5

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre à dix-huit heures trente.

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie de Montbonnot-Saint-Martin, sous la Présidence de M. Gilles FARRUGIA, Président,
Date de la convocation du comité syndical : quatorze décembre 2023

Présents : M. FARRUGIA Gilles,
MME FLAMAND Michèle,
MM BONNET Dominique, FEROTIN Thierry,
MM BENOIT Claude, DEGRANGE André, DELPONT Jean-Louis, DURET
Christophe, OLLÉON François,

Absents :

Pouvoirs : Mme BESSON Anne-Françoise à M DURET Christophe

Secrétaire de séance : Mme FLAMAND Michèle

ORDRE DU JOUR :

I - Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 28-11-2023

II - Délibérations

III - Présentation des décisions prises par le président en vertu de la délégation de pouvoirs du conseil syndical (délibération du 16-12-2021 en vertu des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT)

IV – Points divers / Questions diverses

La séance commence à 18 : 30.

Monsieur le président nomme Mme FLAMAND Michèle en tant que secrétaire de séance.
Il cite les pouvoirs et remercie les conseillers pour leur présence.

I - Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 21-11-2023

Le procès-verbal du conseil syndical du 21-11-2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II - Vote des délibérations

01-12/2023

Délibération portant sur la décision modificative n°3 – Budget général

Rapporteur : François OLLEON

L'ensemble de ces délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

F. OLLEON, vice-président aux finances, expose au Comité syndical qu'il convient de modifier nos prévisions budgétaires pour ajuster au plus près les crédits budgétaires inscrits aux réalisations prévisionnelles de dépenses et de recettes de l'exercice, notamment en section de fonctionnement, et de prendre en compte les éléments nouveaux intervenus depuis le vote de la DM 2 par le comité syndical en octobre dernier.

Le Comité syndical, après avoir entendu l'exposé de François OLLEON et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les virements de crédits, telles qu'ils sont proposés,
- charge Monsieur le Président de transmettre la présente au service de gestion comptable du Touvet (SGC).

Le comité syndical est invité à délibérer.

Débat et commentaires :

Pas de débat

Délibération adoptée à l'unanimité.

02-12/2023

Délibération portant sur la tarification des mises à disposition à compter du 1^{er} janvier 2024

Rapporteur : Michèle FLAMAND

M. FLAMAND, vice-présidente aux associations, sport et vie culturelle, rappelle que depuis 2020, le SIZOV accorde de façon annuelle ou ponctuelle des heures d'utilisation payantes des équipements intercommunaux.

En raison des fortes hausses tarifaires subies sur les fluides : eaux, consommation électrique, de gaz, la commission sport réunie en date du 07 décembre 2023, propose de réévaluer le coût de fonctionnement des installations et mettre à jour nos tarifs.

Ainsi il est proposé d'organiser, selon les modalités ci-après définies, les conditions d'utilisation des équipements suivants, au bénéfice des utilisateurs :

- Dojo à Bernin,
- Terrain en herbe et vestiaires à Biviers,
- Terrain en herbe et vestiaires annexes à Saint-Ismier,
- Terrain synthétique et vestiaires à Montbonnot-Saint-Martin,
- Terrain synthétique et vestiaires annexes à Saint-Ismier,
- Terrain en herbe et vestiaires à Saint-Nazaire-les-Eymes,
- La salle Multi-usages (SAMU) à Montbonnot-Saint-Martin,
- La salle de réception des vestiaires honneurs à Saint-Ismier,

Les modalités de cette utilisation ont fait l'objet d'un projet de convention préparé par les services et diffusé aux membres du comité.

Cette mise à disposition payante concerne les clubs corporatifs, les entreprises, les particuliers et les associations autres que nos associations syndicales qui restent prioritaires. Etant précisé que les entreprises implantées sur le territoire SIZOV sont prioritaires par rapport aux autres.

Les autorisations sont accordées en fonction des plannings d'utilisation de chaque terrain.

Restrictions en fonction des installations :

- Le Dojo n'est pas accessible aux particuliers
- La SAMU et la Salle de réception des vestiaires honneurs sont accessibles en journée uniquement et pas au-delà de 20 heures,
- Les terrains synthétiques ne sont pas accessibles aux particuliers
- Pas d'usages annuels pour des particuliers

Pas de gratuité hormis pour nos associations syndicales/clubs résidents, les écoles maternelles et élémentaires, les manifestations humanitaires et les services publics (pompiers/gendarmes, centres aérés des communes membres)

Mise en place de caution pour les particuliers et les clubs corporatifs pour le prêt annuel et ponctuel : 500 €.

Pas de tarifs différenciés en fonction du type de manifestation (payante ou non).

		Terrain herbe et vestiaires	Terrains synthétiques et vestiaires	Dojo	Salle
Forfait annuel (sur une base d'utilisation de 35 semaines)	Minimum 1h30	470,00 €		400,00 €	
	La ½ heure supplémentaire	100,00 €		100,00 €	
Ponctuel	½ journée (4h. maxi)	120,00 €		100,00 €	150,00 €
	La journée	240,00 €		200,00 €	250,00 €

Les autorisations sont accordées en fonction des plannings d'utilisation de chaque terrain.

Il est proposé au comité syndical :

- d'approuver le principe de la mise à disposition à titre onéreux des dits équipements,
- d'adopter le projet de convention permettant cette mise à disposition en faveur des clubs corporatifs, particuliers, associations, ...
- d'autoriser le Président à signer ce document,

Après en avoir délibéré, le **Comité syndical DECIDE**, à l'unanimité :

D'approuver le principe de mise à disposition payante des équipements sportifs,
 D'adopter le projet de convention permettant cette mise à disposition,
 D'autoriser le Président à signer les conventions avec les utilisateurs.

Débat et commentaires :

Absence de débat

Délibération adoptée à l'unanimité.

III- Présentation des décisions prises par le président en vertu de la délégation de pouvoirs du comité syndical (délibération du 24-06-2020 en vertu de l'article L. 5211-10 du CGCT)

MARCHÉS PUBLICS

Le président du SIZOV,
 VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.5211-2,
 VU le code des marchés publics, notamment en application des articles 1 et 28,

VU la délibération n°08/2020 en date du 24 juin 2020 par laquelle le comité syndical l'a chargé, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que le président doit rendre compte au comité syndical des décisions prises dans le cadre de ses délégations,

Considérant que les crédits sont ouverts au budget principal,

Décide

De conclure/reconduire les contrats suivants :

Marchés de fourniture

Equipements sportifs

Objet	Titulaire	Date signature	Montant € TTC	Publicité	Mise en concurrence
Gazon synthétique	Botanic	14.12.2023	468,80 €	Non	Non
Pneus	GONTHIER	21.12.2023	289,22 €	Non	Non
Remplacement éclairage mas	MANGIONE	22.12.2023	1 554,00 €	Non	Non
Clés	SMG	31.12.2023	371,93 €	Non	Non

Gendarmerie

Objet	Titulaire	Date signature	Montant € TTC	Publicité	Mise en concurrence
Echelle gendarmerie	VINAY	31.12.2023	243,70 €	Non	Non

Marchés de services

Bureau

Objet	Titulaire	Date signature	Montant € TTC Triennal	Publicité	Mise en concurrence
BL Echange sécurisé	BERGER LEVRAULT	19.12.2023	1 992,00 €	Non	Oui
Maintenance photocopieur 4 ^e trimestre	ALPES COPIEUR	12.12.2023	204,28 €	Non	Oui
Certificat Eiducio	CHAMBERSIGN	27.11.2023	222,00 €	Non	Oui

Espaces verts & équipements sportifs

Objet	Titulaire	Date signature	Montant € TTC Triennal	Publicité	Mise en concurrence
Entretien Grand Champ	ID VERDE	21.12.2023	3 755 €	Oui	Oui
Entretien Bériot	SPORTS ET PAYSAGES	01.03.2022	17 224,52 €	Oui	Oui
Entretien terrain multi-sports	SPORTS ET PAYSAGES	01.03.2022	14 013,62 €	Oui	Oui
Entretien Serge KAMPF	SPORTS ET PAYSAGES	01.03.2022	12 610,59 €	Oui	Oui
Entretien Espaces verts SIZOV	SPORTS et PAYSAGES	01.04.2023	10 344,00 €	Oui	Oui

Nettoyage des installations et bureau	MIL'SERVICES	08.12.2021	1 774,50 €	Non	Oui
Frais de fonctionnement DOJO	DOJO	06.12.2023	6 907,72 €	Non	Non
Maintenance sanitaires et chauffage	SNEFF	18.02.2023	1 117,20 €	Non	Oui

Gendarmerie

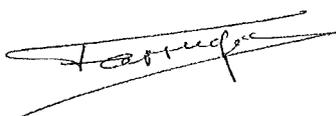
Objet	Titulaire	Date signature	Montant € TTC Triennal	Publicité	Mise en concurrence
Entretien toiture végétalisée	JORDY PAYSAGE	22.12.2023	393,60 €	Non	Oui
Entretien Espaces verts	SPORTS et PAYSAGES	06.12.2023	3 717,00 €	Non	Oui
Recherche fuite	SOPRASSISTANCE	22.12.2023	540,00 €	Non	Non
Branchement radiateur	ENERALP	31.12.2023	358,00 €	Oui	Oui

IV – Points divers / Questions diverses

Consommations énergétiques des bâtiments : nous constatons un doublement des factures énergétiques. Nous devons sensibiliser les clubs notamment l'ES Manival sur la fermeture des portes du bâtiment honneur qui restent béantes en période de chauffe.
Proposition d'investir dans des robinets thermostatiques afin de réguler les températures dans les vestiaires et les salles du bâtiment honneur.

La séance du comité syndical prend fin à 19 : 30

LE PRESIDENT
Gilles FARRUGIA.




LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Michèle FLAMAND

